



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 06 novembre 2020

### **COVID-19 – Imed Bentaleb, Secrétaire général de la Préfecture, a rencontré les commerçants de Gray**

À la demande de Fabienne Balussou, préfète de la Haute-Saône, le Secrétaire général Imed Bentaleb s'est rendu ce vendredi 6 novembre à Gray afin de rencontrer les commerçants locaux.

À cette occasion, Imed Bentaleb a rappelé qu'en raison du nouveau confinement instauré le 30 octobre, les commerces non essentiels ne peuvent pas à ce stade ouvrir au regard de la situation sanitaire au plan national. Ils peuvent néanmoins recourir à la vente par le retrait de commande, la livraison à domicile ou la vente en ligne. Dans l'attente, les grandes et moyennes surfaces ne sont plus autorisées à vendre de produits non-essentiels.

Conscient que les commerçants et les travailleurs indépendants sont fortement impactés par les mesures sanitaires de confinement, l'État leur apporte un soutien économique renforcé.

Ainsi, avec l'aide de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) et de l'URSSAF, le Secrétaire général a présenté aux commerçants les 5 mesures d'urgence mises en œuvre par l'État dont ils pourront bénéficier, à savoir :

- **La réactivation et le renforcement du fonds de solidarité**
- **L'exonération et le report de cotisations sociales**
- **Les prêts garantis par l'État et les prêts directs de l'État**
- **La prise en charge des loyers**
- **Le soutien à la numérisation des commerçants et des artisans**

Par ailleurs, afin de limiter la circulation exponentielle du coronavirus, la préfète a demandé aux forces de sécurité intérieure de veiller à ce que tous les commerces autorisés à ouvrir, quelle que soit leur taille, appliquent une jauge de 4 m<sup>2</sup> par client et que le nombre maximum de clients pouvant être accueillis soit affiché à l'entrée du magasin avec les autres règles sanitaires (port du masque, utilisation de gel hydroalcoolique, distanciation physique d'au moins 1 mètre).

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  